



Ville de
Saint-Sauveur



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sous embargo jusqu'au 14 janvier 2025

Neuf municipalités des Laurentides élaborent conjointement un Plan de protection des sources d'eau potable

Saint-Jérôme, le 14 janvier 2025 – Depuis janvier 2024, neuf municipalités des Laurentides travaillent solidairement à l'élaboration d'un [Plan de protection des sources d'eau potable \(PPS\)](#) accompagnées d'Abrinord, l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord. Cette initiative vise à préserver ou améliorer la qualité et la quantité de l'eau potable, en réponse aux menaces potentielles mises en lumière par des analyses de vulnérabilité conformes au [Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection \(RPEP\)](#) du Gouvernement du Québec.

Ensemble pour protéger l'eau potable sur le territoire

Les municipalités impliquées dans ce projet sont la Ville de Saint-Jérôme, la Ville de Prévost, la Municipalité de Piedmont, la Ville de Saint-Sauveur, la Ville de Sainte-Adèle, la Municipalité de Val-Morin, la Municipalité du Village de Val-David, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides. « Ce projet reflète exactement la mission de la gestion intégrée de l'eau, démontrant l'importance d'une solidarité amont-aval du territoire. Il est inspirant de collaborer avec autant de municipalités motivées à protéger les ressources en eau de manière concertée » mentionne Mélanie Lauzon, directrice générale d'Abrinord.

Les municipalités responsables de prélèvements d'eau de catégorie 1, donc desservant plus de 500 personnes, devaient soumettre en 2021 un rapport d'analyse de vulnérabilité de leurs sources d'approvisionnement visant à identifier les menaces potentielles pour la qualité et la quantité de l'eau. Dans ce contexte, Abrinord a réalisé une analyse de vulnérabilité pour la Ville de Saint-Jérôme. Constatant des menaces communes à celles d'autres municipalités en amont, l'Organisme de bassin versant a amorcé un partenariat avec celles-ci afin d'élaborer un plan de protection conjoint des sources d'eau potable.

« Puisque nous puisons notre eau potable directement de la rivière du Nord, nous reconnaissons l'importance cruciale de protéger cette ressource inestimable. Ce plan collaboratif marque une étape essentielle pour garantir un approvisionnement sûr et durable à nos citoyens, tout en préservant cet héritage naturel pour les générations futures », affirme le maire de Saint-Jérôme, Marc Bourcier.

Les problématiques priorisées dans l'élaboration du plan sont les suivantes :

- Eaux usées des installations septiques individuelles
- Eaux usées municipales et industrielles
- Disponibilité et quantité d'eau
- Inondations
- Entretien des routes
- Transport et entreposage d'hydrocarbures
- Sites contaminés

Paul Germain, maire de Prévost soulève : « Devant les enjeux liés à la recherche de nouvelles sources d'eau potable, l'accroissement de la population des Laurentides et les attentes des citoyens, il est d'une importance capitale pour les municipalités de contribuer à protéger les sources déjà existantes par des actions concrètes. Les effets de l'approvisionnement à une source d'eau potable n'étant pas restreints au territoire de chaque municipalité, il devient impératif de travailler ensemble, en synergie, vers l'atteinte d'objectifs communs. »

Afin de coordonner leurs actions face aux menaces identifiées, de mutualiser leurs ressources et d'harmoniser leurs responsabilités, les municipalités ont choisi d'élaborer un plan collaboratif plutôt que de réaliser individuellement leur Plan de protection des sources d'eau potable.

« La protection de l'approvisionnement en eau est un enjeu crucial pour la santé de nos populations. La démarche s'inscrit dans un souci de s'assurer de la pérennité de ce patrimoine écologique. Un esprit d'entraide et de collaboration transpire de ces travaux avec nos collègues des autres municipalités sous la direction avisée d'Abrinord » renchérit Sylvain Loranger, conseiller municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

Une initiative qui se poursuit

Une demande de subvention a été soumise dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Les nouvelles concernant ce plan seront communiquées tout au long de la démarche.

À propos d'Abrinord

L'organisme de bassin versant (OBV) est l'organisme désigné par le gouvernement du Québec pour assurer la concertation nécessaire permettant aux acteurs du territoire de réaliser une planification des ressources en eau, des usages et des milieux qui leur sont associés. Cette planification vise à déployer des mesures concrètes pour protéger, utiliser et gérer l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

– 30 –

Sources :

Laurie Paradis, chargée de projets en mobilisation

Abrinord, Organisme de bassin versant de la rivière du Nord
450 432-8490 | lparadis@abrinord.ca

Marilyne Ouimet, chargée de communications

Abrinord, Organisme de bassin versant de la rivière du Nord
450 432-8490 | mouimet@abrinord.ca

